



Législature : 2011 – 2016

Année : 2015

Séance : 4

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
VENDREDI 4 DECEMBRE 2015**

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015.....	4
3.	Courrier.....	4
4.	Communications du Bureau.....	4
5.	Préavis 12/2015 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2015.....	5
6.	Préavis 09/2014 : Budget 2016.....	6
7.	Communications de la municipalité.....	12
7.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny.....	12
7.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	14
7.2.1	Route du Grenet.....	14
7.2.2	Route de la Roche.....	14
7.2.3	Route d'Oron.....	14
7.2.4	Forêts.....	15
7.2.5	Déchetterie.....	15
7.2.6	Remerciements et vœux.....	15
7.3	Informations données par M. Jacques Ochs.....	15
7.3.1	Eaux et travaux.....	15
7.3.2	Assainissement routes de Lutry et de Tantérine.....	15
7.3.3	Affaissement de route.....	16
7.3.4	Bornes hydrantes.....	16
7.3.5	STEP.....	16
7.3.6	Remerciements et vœux.....	16
7.4	Informations données par M. Daniel Métraux.....	17
7.4.1	Entretien des bâtiments.....	17
7.4.2	Eglise.....	17
7.4.3	Remerciements.....	17
7.5	Informations données par M. Louis Pipoz.....	17
7.5.1	Remerciements.....	17
7.5.2	Association ASIJ.....	17
7.5.3	APERRO.....	18
7.5.4	Vœux.....	18
8.	Divers et propositions individuelles.....	18

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :
Mme la syndique, MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers,
Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants
de la presse et Mmes et MM. dans le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Yves Beutler
Mme Jasmine Cordey
M. Patrick Cosandey
M. Yves Devaud
M. Frédéric Dufey
Mme Ruth Guggiari
M. Daniel Moret
M. Georges Ruch
Mme Monika Schaer

Sont absents : M. Daniel Guggisberg
M. Denis Pittet

Sont présents : 48 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 21 octobre 2015, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis 12/2015 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2015.
6. Préavis 09/2015 : Budget 2016.
7. Communications de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

La discussion concernant le PV est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Mme la présidente remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

3. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité du 1er octobre invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- Lettre de M. Albert Cusin, datée du 18 novembre 2015, concernant les travaux et places de parc à Eden-Roc et amendes.

4. Communications du Bureau

Elections

Le 18 octobre a eu lieu l'élection du Conseil national et le premier tour pour le Conseil des Etats.

Taux de participation pour Savigny près de 51 %.

Pour le Conseil national, toutes les 23 listes avaient récolté des voix, le PLR sortant en tête, suivi en ordre décroissant par l'UDC, le PS, Les Verts et les Vert Libéraux.

Le 8 novembre a eu lieu le 2^{ème} tour pour le Conseil des Etats.

Taux de participation pour Savigny 42,6 %.

M. Olivier Français a obtenu 529 votes, suivi par Mme Géraldine Savary avec 413 votes et M. Luc Recordon avec 358 votes, contre respectivement 419, 394 et 360 votes au premier tour.

Séance d'information pour les élections communales

Le 5 novembre a eu lieu une séance d'information à la population en vue des préparations pour les élections communales du printemps prochain, les premières pour la législature au système proportionnel. Plusieurs personnes ont accepté d'exposer leurs projets de liste électorale pour le Conseil 2016-2021. Il s'agit de M. Alain Perreten, Mme Josée Martin, M. Boris Müller, M. Alexandre Monod et Mme Laureline Ballif. Le dépôt des listes doit se faire au début du mois de janvier. Les dossiers officiels de candidatures, ainsi que toutes informations accessoires, sont maintenant téléchargeables depuis le site internet de la commune.

Mme la présidente avertit d'ores et déjà que la date du dimanche 28 février sera une journée chargée pour les dépouilleurs et que le Bureau prendra contact avec beaucoup de conseillers afin de compléter son effectif. En plus de l'élection à la proportionnelle du Conseil communal et du premier tour de l'élection à la majorité pour la Municipalité, il y aura également 4 objets fédéraux à dépouiller.

Poste de secrétaire du Conseil à repourvoir

Le Bureau a fait placer des annonces dans Le Savignolan et dans la FAO pour la mise au concours de ce poste. Pour le moment, le Bureau a reçu quelques candidatures. La mise au concours se terminant le 31 décembre, c'est donc le dernier moment pour les conseillers de s'annoncer s'ils ont un intérêt pour ce poste et pensent remplir les critères nécessaires.

Date du prochain Conseil

La Municipalité a fixé une séance de Conseil le 15 février 2016.

5. Préavis 12/2015 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2015.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Matter, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

Vote préavis 12/2015

Accepté avec une abstention.

6. Préavis 09/2015 : Budget 2016

Comme habituellement, Mme la présidente propose de traiter le budget chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, elle ouvrira une discussion générale.

Le rapport de la Commission des finances est parvenu à tous les conseillers. M. Matter, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport.

M. Pipoz demande à M. Pasche, boursier, de venir le rejoindre.

Avant l'ouverture des débats, M. Pipoz explique que dans le plan d'investissement 2009-2018, la perte annoncée pour 2016 se montait à CHF 969'830. Mais dans le plan d'investissement 2010-2019, une fois les comptes 2014 clôturés et le budget 2015 avalisé, la perte pour 2016 se montait encore à CHF 958'110.

110.3091.00 – 110.3150.00 – 110.3185.00

M. Monod s'interroge sur ces comptes relatifs au remplacement des programmes informatiques. Il trouve le montant de CHF 39'000, destiné aux frais de formation, très élevé et aimerait savoir combien de postes sont touchés par ce nouveau programme et combien de collaborateurs sont concernés par la formation. Ceci afin de clarifier ce montant, sachant qu'un consultant informatique demande CHF 110/heure.

Mme la syndique répond que les nouveaux logiciels concernent la bourse, le contrôle des habitants ainsi que le cadastre, donc plusieurs personnes au sein de l'administration. Dans les CHF 39'000 sont également inclus des éléments précédemment dans le budget, à savoir toutes les questions relatives à l'informatique et son utilisation. Ce chiffre au budget est vraiment le seuil maximum, mais elle pense que l'on en aura pas besoin d'autant.

110.3521.00 – Participations diverses

M. Monod intervient au sujet de l'achat de deux cartes CFF journalières au prix de CHF 13'300 par carte pour une année.

Mme la syndique explique que c'est effectivement le coût réel. La carte sera vendue auprès de la population pour CHF 40. Si la carte n'est pas utilisée, ce montant sera perdu. Elle pense qu'il y aura des frais la première année, jusqu'à ce que cela devienne un usage acquis auprès des habitants de Savigny. Si une semaine avant l'échéance les cartes ne sont pas réservées, la vente sera élargie à une plus large population autour de Savigny.

M. Marc Cornut demande s'il n'est pas possible de s'associer avec Forel pour la mise à disposition de ces cartes. Il en a réservé quelque fois à Oron et cela coûte CHF 10 de plus si l'on habite pas dans la commune.

Sur l'annexe 1 remise à la Cofin, il est mentionné avec le même numéro de compte et le même montant « Participations diverses Bedaule ». Il n'a pas vu de grands travaux au stand de tir cette année, pourtant un montant avait déjà été inscrit dans le budget depuis 2014. Il est prévu la pose de matériel pour récupération de balles.

M. Regamey confirme qu'un montant est mis dans le budget pour un récupérateur de balles à La Bedaule, par contre, il ne peut donner le montant maintenant. Les travaux vont se faire durant l'année 2016.

Mme Schellenbaum Sprenger félicite la Municipalité pour l'initiative concernant les cartes journalières CFF. Elle aimerait savoir quelle publicité la municipalité prévoit pour avertir la population. De plus, elle trouve l'idée de M. Marc Cornut très bien, soit de créer une association avec Forel.

Mme la syndique répond que le budget devait d'abord être adopté avant de faire de la publicité. Les cartes seront certainement disponibles dès mars 2016, il est possible de les commander de 2 mois à 2 mois. La publicité sera faite par le biais du site internet, Le Savignolan ou peut-être les médias, s'il y a la possibilité de le faire. En ce qui concerne la participation de Forel, les habitants auront l'opportunité de réserver les cartes libres une semaine à l'avance. Elle posera la question à Forel si elle constate que cela fonctionne bien à Savigny, mais elle ne peut se prononcer pour eux.

151.3650.00 – Participation presse locale

M. Perreten intervient au sujet du partenariat proposé avec le journal Le Courrier. Il se réfère au commentaire de la Cofin à ce sujet. Dès lors que la municipalité a estimé judicieux d'attribuer une somme non négligeable, à titre de soutien, à une société privée, c'est-à-dire un appui des pouvoirs publics, donc nos impôts, à une entreprise économique, ce qui peut, selon notre bon sens ouvrir, de manière délicate, une porte à d'autres sollicitations. Il lui apparaît bien plus judicieux, de garder cette opportunité budgétaire, certes, mais de l'attribuer clairement à une autre position comptable, à savoir la position no 152 Bibliothèque intercommunale juste en dessous, au titre de complément financier, et de pérenniser ainsi une activité bien plus culturelle, et bien plus profitable aux citoyens, mais surtout pour maintenir les heures d'ouverture de la dite bibliothèque communale et d'accès à la population de Savigny, puisqu'il est vraisemblable qu'elle puisse évoluer dans un sens négatif de diminution, compte tenu des réorganisations inévitables prévisibles en raison des

futurs regroupements scolaires. La prévision de dépense budgétaire de CHF 35'000 serait simplement reportée d'un secteur de compte à un autre dans le but énoncé. La conséquence inévitable est naturellement de ne pas soutenir une édition, c'est-à-dire une société privée économique. Dans ce but, il dépose l'amendement suivant :

Amendement M. Perreten

Transférer le montant de CHF 35'000, donc refuser la participation à titre de partenariat à la société des éditions journal Le Courrier et transférer ce même montant dans les rubriques de la bibliothèque locale.

Mme la syndique trouve que cela serait assez délicat de transférer ce montant au 152, étant donné que cette rubrique est en partie financée par l'ASIJ. L'objectif concernant les affaires culturelles n'est pas le même, étant donné que Le Courrier est plutôt prévu comme média de communication, ce qui n'est pas le cas de la bibliothèque. Elle n'a reçu aucune information concernant la diminution des horaires d'ouverture de la bibliothèque, et est de ce fait surprise par cette intervention.

M. Monod intervient sur le même sujet. Après lecture du rapport de la Cofin, il arrive à une autre conclusion. Le budget actuel est relativement déficitaire et on attribue une subvention importante à une entreprise privée. Il veut bien que l'on utilise ce journal comme base de communication, mais on peut alors acheter des pages ou demi-pages, et toute la population sera abonnée. Il y a des personnes qui sont déjà abonnées au Courrier, et pourquoi on ne prendrait pas Le Régional, ou utiliserait Le Savignolan pour les communications. A l'heure actuelle, il faut imaginer lors des communications de pouvoir ratisser plus large et de ne pas être liés à une entreprise privée. Dans ce but, il dépose un autre amendement :

Amendement M. Monod

Suppression du point 151.3659.00.

M. Marc Cornut remercie la municipalité d'avoir pris cet abonnement. Le Courrier informe de tout ce qui se passe dans les hauts de Lavaux, tandis que le Régional, mis gratuitement à disposition, relate surtout les faits de la Riviera et du Chablais. C'est important pour nous de parler un peu de notre région et de nos sociétés, car il y a des choses importantes qui s'y passent. Le Courrier est apolitique et les habitants de Savigny y trouveront certainement leur compte. L'abonnement annuel actuel ne coûte pas CHF 100 mais CHF 60. Il y a peu de temps, les conseillers ont accepté une participation de CHF 55'000 pour une société de l'ouest lausannois, sans pour autant y consacrer de longues discussions.

Mme Schellenbaum Sprenger demande si la Municipalité a pensé à l'augmentation de papier que ce journal va générer dans les familles, en pensant surtout aux familles qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la déchetterie. D'autre part, pourquoi on n'offrirait pas ce journal, éventuellement au rabais, uniquement aux familles qui le souhaitent. Elle trouve exagéré de soutenir un journal particulier, pourquoi pas le Régional ou augmenter la fréquence du Savignolan avec des reportages ou des nouvelles d'un peu plus loin que Savigny.

Mme la syndique trouve que ce serait une bonne idée pour le Savignolan, simplement elle espère qu'il y aura des volontaires rédactionnels pour alimenter ce journal. Si l'on augmente la fréquence de diffusion, cela engendrera plus de travail. En ce qui concerne Le Courier, si la Municipalité achète une page cela équivaut à CHF 4'800. La Municipalité souhaite transmettre des informations 6 à 7 fois par année pour concrétiser ce projet. Cela pourrait aussi être un moyen pour les futures élections à la proportionnelle pour que chacun puisse s'exprimer au niveau du district.

M. Ochs rajoute que le collège municipal a décidé d'augmenter un peu les communications à la population. Le Savignolan fait un très beau travail et ses parutions sont très appréciées. Toutefois, il y a des communications qui peuvent paraître plus régulièrement dans Le Courier, c'est surtout cet aspect qui a séduit la Municipalité en premier. Les communes d'Oron et Bourgs-en-Lavaux participent déjà à ce média et leurs communications sont régulièrement publiées, avec un résultat positif. Le deuxième point, si l'on veut communiquer plus fréquemment sur divers points, il faut que l'ensemble de la population soit atteint. Le troisième point est que, contrairement au Régional, Le Courier utilise des journalistes amateurs locaux, un peu comme pour le Savignolan. Ces éléments mis bout à bout ont décidé la Municipalité de mettre cette possibilité dans le budget 2016.

M. Pipoz ajoute que cet engagement est valable pour une année, c'est une précision importante.

M. Stehlin trouve que l'amendement de M. Perreten est inapproprié, puisqu'on ne dépense pas cette somme, pour l'ajouter à un autre compte. Par contre, il faut répondre par oui ou non et se poser la question si l'on peut subventionner une entreprise privée.

M. Peissard se pose la question si l'intervention de M. Perreten est cohérente. Quand on lit le texte de la commission des finances, dont il fait partie, qui dit que la nouvelle politique de communication de notre Municipalité mérite une période d'essai. Il ne comprend alors pas son intervention, surtout que la pérennisation de la bibliothèque scolaire n'est certainement pas en danger.

220.3529.00 et 220.4529.00- Fonds de péréquation

M. Marc Cornut s'interroge sur l'estimation de la nouvelle péréquation qui se monte à CHF 800'000 à charge de la commune. Comme le taux d'imposition est monté de deux points, il lui semble que l'on devrait être un peu bénéficiaire.

M. Pipoz répond que la hausse de deux points d'impôt a effectivement une incidence sur la péréquation, mais seulement l'année d'après. Pour autant que toutes les autres communes ne changent pas leur taux d'imposition, il devrait résulter un gain estimé à CHF 30'000 selon son calcul.

350.3141.00 – Entretien du bâtiment

M. Borloz aimerait une explication sur la rubrique « Divers et imprévus » qui prévoit CHF 20'000 d'imprévus sur un montant de CHF 30'000 au budget. Cela ne lui paraît pas être une bonne prévision, gouverner veut dire prévoir. De plus, ce n'est pas le seul compte présentant d'importants montants sous imprévus.

M. Métraux admet que l'on peut effectivement se poser des questions. Si l'on compare le budget avec celui de 2015, il y a quand même une baisse de CHF 15'000. Par rapport à ce qu'il a vu dans les comptes concernant l'entretien courant, il est difficile de prévoir les réparations éventuelles. Une porte ou des vitres peuvent lâcher, des tuyaux se casser, etc. Après 6 mois d'expérience dans ce dicastère, il n'avait pas d'autre choix que de prendre une marge pour ce poste.

M. Borloz admet qu'il y a effectivement une baisse de CHF 15'000 par rapport à 2015, mais par rapport aux comptes 2014, il en ressort une augmentation de CHF 33'000. Si l'on fait la moyenne sur les trois dernières années, cela fait quand même beaucoup. Même en mettant un plus petit montant au budget, un dépassement ne serait pas dramatique. Avec un montant important au budget, il y a le risque qu'en fin d'année on veuille absolument dépenser le solde, s'il devait en rester un.

M. Métraux répond qu'il pourra peut-être faire cet effort avec une année de recul supplémentaire. Dans le règlement, un article dit qu'il faut éviter au maximum d'avoir des dépassements, parce que sinon il faut repasser devant le Conseil avec des justifications.

450.4526.10 – Participation de Pully

M. Peissard demande si la convention avec Pully a été signée et la base de facture.

M. Regamey répond que la base de calcul est identique à celle faite avec les Monts-de-Pully. Tout se calcule par rapport aux nombres de passages. Il y a les frais de fonctionnement de la déchetterie sur l'année complète qui sont divisés et ajoutés aux nombres de passages.

Amortissements comptables

M. Peissard aimerait savoir ce que signifie « locaux » à côté des amortissements pour la construction déchetterie Gavardes.

M. Pasche, boursier, répond qu'il s'agit de la partie subventionnable, puisque l'on peut récupérer la TVA uniquement sur la partie direction des déchets et non sur les locaux pour les bus ou les pompiers. L'amortissement est aussi séparé puisque le 1 % vient au chapitre administratif comme tous les autres préavis et 80 % viennent dans la rubrique amortissement du 450.

La parole n'est plus demandée.

M. Matter lit les conclusions de la commission des finances.

Mme la présidente passe la parole à Mme la syndique pour qu'elle puisse répondre aux vœux émis par la commission des finances.

Mme la syndique donnera toutes les réponses lors du prochain Conseil qui aura lieu le 15 février 2016.

Discussion générale

M. Marc Cornut a constaté qu'il y a une augmentation de la caisse de pensions. Est-ce que c'est le pourcentage communal qui augmente ou est-ce que ce sont les cotisations générales ou la part des employés qui augmentent ?

Mme la syndique explique que la recapitalisation votée dans le cadre de la CIP manquait au budget 2015. C'est pour cela qu'apparaît maintenant une augmentation de la part de l'employeur.

M. Perreten répond à l'intention de M. Peissard qu'il a épluché le règlement. C'est une évidence, on ne retire pas la parole ou la compétence à un conseiller, même s'il fait partie de la commission des finances.

Il a pris acte de l'amendement de M. Monod. Il va sans dire que si cet amendement devait être accepté lors du vote en premier, il retirera sans autre le sien.

La parole n'est plus demandée. Mme la présidente clôt la discussion et passe aux votes des amendements :

Vote de l'amendement M. Monod

Amendement M. Monod

Suppression du point 151.3659.00.

Refusé par 25 non

Oui 17, abstentions 5

Vote de l'amendement M. Perreten

Amendement M. Perreten

Transférer le montant de CHF 35'000, donc refuser la participation à titre de partenariat à la société des éditions journal Le Courrier et transférer ce même montant dans les rubriques de la bibliothèque locale.

Refusé par une large majorité

Oui 1

La parole n'est plus demandée.

Votation sur le budget 2016

Il est accepté avec 2 abstentions.

7. Communications de la Municipalité

7.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Avant d'adresser ses vœux de fin d'année et de partager quelques réflexions avec les conseillers, elle tient tout d'abord à les remercier d'avoir accordé leur confiance à la Municipalité en ayant accepté le budget 2016. Le budget qui a été élaboré dans un contexte de changement.

Changement au sein de la Municipalité tout d'abord. En effet, en 2015 elle a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux municipaux au sein de l'exécutif dans un contexte modifié après 25 ans de syndication de M. Jean-Philippe Thuillard.

De nouveaux repères et une autre dynamique sont à mettre en place, mais sans pour autant tout bousculer, car un climat de confiance ne s'acquière pas dans la révolution, mais pas à pas. Elle remercie sincèrement ses deux anciens collègues qui l'ont accompagné dans cette démarche et également ses deux « nouveaux » qui ont pris leur travail d'apprentissage très à cœur.

Dans cet accompagnement, il faut également remercier le personnel de toute l'administration.

Pour sa part, elle va plus particulièrement remercier les personnes avec qui elle est en contact plus régulier dans le cadre de son dicastère, et elle commencera tout d'abord par la secrétaire municipale, Mme Isabelle Sahli. Personne au soutien indispensable et avec une finesse d'esprit tant au niveau de la connaissance des dossiers qu'au niveau des échanges divers que l'on peut avoir. Au niveau du greffe, elle remercie également Mme Carmen Feijoo qui a rejoint la commune il y a déjà 25 ans et Mmes Caroline Gay et Nicole Matti.

Un grand merci également aux deux bibliothécaires Mmes Françoise Vermot et Sylvie Perreten qui oeuvrent en duo afin de rendre vivante notre pôle culturel avec beaucoup de professionnalisme. N'hésitez d'ailleurs pas à vous y rendre dans le cadre des fenêtres de l'Avent, le 10 décembre prochain. On aura l'occasion d'y entendre plusieurs lectures de compte.

Si elle revient au thème du changement, il y en a également eu au niveau des services à la population :

Une structure d'accueil pour le préscolaire et le parascolaire. Après une phase de rodage, elle est à présent parfaitement opérationnelle, et si le parascolaire a rapidement eu son taux d'occupation maximal dans la foulée de la rentrée scolaire, le préscolaire ne cesse, avec le bouche à oreille, d'avoir des inscriptions nouvelles et atteindra probablement sa capacité maximale dans le courant de cette prochaine année 2016. Cette nouvelle structure, et le fait que tous les secondaires sont à présent à Mézières, ont également nécessité des changements au niveau du scolaire. Toutes les classes se concentrent à présent au complexe scolaire et à la maison de commune. Changement ayant occasionné des grincements de dents que cela soit au niveau d'une partie du corps enseignant ou de certains parents, mais la Municipalité reste attentive aux modifications qu'il sera possible d'y apporter, sachant qu'il n'est plus de notre unique ressort de statuer sur un certain nombre de volets.

Dans le domaine des travaux, un trottoir s'est à peine terminé à la route du Grenet que les travaux à la route de la Roche ont commencé. M. Regamey en dira certainement plus.

Egalement au niveau des raccordements aux eaux usées, un chantier mené tambour battant, avec une météo particulièrement clémente, qui permettront aux habitants des routes de Lutry et de Tantérine d'être raccordés d'ici ce printemps.

Une église qui a retrouvé son lustre d'antan permettant d'accueillir les deux nouveaux pasteurs, MM. Benjamin Corbaz et Emmanuel Spring.

Donc une année qui ne fut pas un long fleuve tranquille. Ces multiples travaux sont l'aboutissement de cette présente législature et elle remercie encore toutes et tous d'avoir permis leur concrétisation.

A présent, elle se permet de s'adresser plus particulièrement aux membres du Conseil communal, puisque l'année prochaine il aura un visage quelque peu différent. Tout d'abord, Mme la présidente, un grand merci pour cette excellente année de collaboration et de la très bonne tenue des débats au sein de ce Conseil. Merci également aux membres du Bureau, M. le vice-président Claude Lavanchy, Mme la secrétaire Anne-Marie Guignard, et aux deux scrutateurs Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut.

Un merci particulier aux commissions de gestion et des finances, qui par leurs nombreuses séances démontrent leur grande perspicacité. Merci aux commissions ad hoc pour les excellents débats et rapports lors des différents préavis présentés. Et merci également aux délégués des conseils intercommunaux, plus particulièrement à ceux de l'ASIJ, pour leur travail d'analyse et les questions pertinentes.

Certaines et certains des conseillers ne seront plus présents lors de la prochaine législature. Pour des raisons électorales, vu le changement de système puisque nous passons à la proportionnelle. En cette période de préparatifs aux prochaines élections communales, pour celles et ceux qui se retirent, un tout grand merci d'avoir consacré du temps pour la collectivité, pour certains depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte de changement, Mme la syndique se permet donc de conclure par une citation :

« Il n'y a rien de négatif dans le changement, si c'est dans la bonne direction ».

Toute la question sera de définir quelles seront les bonnes directions à prendre lors de la prochaine législature.

A toutes et tous, ainsi qu'aux proches, elle souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et la meilleure des santés.

7.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

7.2.1 Route du Grenet

Les travaux se sont terminés durant l'été avec la pose du tapis final et la plantation des haies et clôtures. Les coûts finaux seront communiqués l'année prochaine.

7.2.2 Route de la Roche

Les travaux ont débuté au mois de septembre. Ils se sont déroulés comme prévu grâce à une météo favorable. La construction du trottoir devrait être terminée pour la fin de l'année. Il profite de remercier les riverains pour leur patience.

7.2.3 Route d'Oron

Une étude est en cours pour la réfection d'entrée de localité en collaboration avec le canton. Un préavis sera certainement présenté l'année prochaine.

7.2.4 Forêts

Les coupes 2015-2016 sont en cours. D'ici la fin de l'année, une bonne partie sera réalisée.

7.2.5 Déchetterie

La déchetterie fonctionne pour le mieux. Le tri des déchets est bien fait. Il remercie le responsable pour sa disponibilité et les conseils donnés.

7.2.6 Remerciements et vœux

Il remercie tout le personnel communal, l'administration par l'intermédiaire de Mme Isabelle Sahli, pour la collaboration ainsi que l'équipe du Service de la voirie sur laquelle on peut toujours compter, surtout pour leur grande disponibilité durant toute l'année. Il pense aussi au déneigement qui est toujours bien fait et il prie M. Feusi de leur remettre ses remerciements. Il remercie également ses collègues municipaux et les membres du Conseil pour leur confiance durant cette année et leur souhaite, ainsi qu'à leurs familles, une belle et heureuse année 2016.

7.3 Informations données par M. Jacques Ochs

M. Ochs se plaît à travailler avec ses collègues municipaux, avec des discussions fructueuses et parfois aussi avec beaucoup d'humour.

7.3.1 Eaux et travaux

Cette année, la consommation d'eau sur la ville de Lausanne a explosé. Il se réjouit de rediscuter à nouveau avec la Cofin pour expliquer la difficulté d'élaborer un budget pour notre commune. Il y a eu de nombreuses fuites d'eau potable. Le service des eaux a dû intervenir souvent. On s'est concentré sur les travaux d'eau potable en parallèle avec le Service des routes, par exemple le remplacement de la conduite à la route de la Roche. Cette conduite était sous-dimensionnée. Le réseau supérieur qui va jusqu'à la Claise-aux-Moines est ainsi, plus ou moins, bouclé.

7.3.2 Assainissement routes de Lutry et de Tantérine

Les travaux concernant l'assainissement des routes de Lutry et de Tantérine arrivent au bout. La météo très clémente a permis d'avancer vite et la plupart des habitations le long de la route de Lutry sont maintenant raccordées aux nouvelles canalisations. Les maisons des routes de Tantérine et du bas des Miguettes seront raccordées au fur et à mesure, mais bien avant les échéances fixées en avril à juin 2016.

7.3.3 Affaissement de route

Il y a eu un effondrement de la partie droite de la route cantonale direction Mollie-Margot, au niveau du ruisseau St-Amour. La petite conduite d'eau potable est devenue apparente et il était urgent de faire des travaux. Le Canton a été sollicité et les travaux, très bien exécutés, se sont faits en septembre et octobre. Lorsque les travaux ont commencé, le Canton a informé la commune de l'élargissement prévu de la route en 2016 entre Savigny et Mollie-Margot. Comme la conduite d'eau passe pratiquement à la limite de la route actuelle, cela va nécessiter le déplacement et le renouvellement de la conduite. Les coûts ont plus ou moins été intégrés dans les résultats de cette année, avec des dépassements, le reste sera compris dans l'année prochaine. Un préavis sera présenté pour le déplacement de cette conduite d'eau potable allant de Savigny à Mollie-Margot.

7.3.4 Bornes hydrantes

Le contrôle des bornes hydrantes s'est terminé en 2015. Les bornes défectueuses ont été remplacées, il reste encore quelques chapeaux à changer sur des bornes.

7.3.5 STEP

Le bassin de la biologie de la STEP a été vidé. On a alors constaté que les parois de ce bassin étaient attaquées par le chlore, donc la pénétration du chlore était plus profonde que normalement prévue. C'était une grosse surprise et maintenant on est en pleine investigation pour savoir le pourquoi de ce dégât. Une fois que le béton est attaqué, les dégâts peuvent progresser jusqu'aux fers. S'il faut réparer les parois d'un bassin biologique, cela engendre des sommes astronomiques. Depuis le mois d'août, la STEP fonctionne bien avec un seul bassin.

7.3.6 Remerciements et voeux

Il remercie son équipe, à savoir MM. Schaer et Cordey qui ont œuvré au maintien de l'eau potable, pour éviter au mieux les arrêts d'eau comme c'était le cas à la route de la Roche. Il remercie également l'équipe de la Maison de commune avec la secrétaire, le boursier et tout le monde de l'administration, sans oublier M. Vaccharello du bureau technique. Ses remerciements vont également à ses collègues et à Mme la syndique qui forment une bonne équipe. Il souhaite d'ores et déjà bonne chance au futur municipal qui le remplacera, car il ne se représentera pas pour la nouvelle législature.

7.4 Informations données par M. Daniel Métraux

7.4.1 Entretien des bâtiments

Au Forum, la barrière devant le Forum a été changée, ainsi que la porte de garage donnant sur la scène.

Pas mal de choses ont également été faites dans les collèges.

Le gros travail de cette année était de reprendre sa nouvelle tâche à cœur depuis le début à cœur. Ce n'est pas facile, il a eu pas mal de surprises. Le travail lui plaît bien et il commence à y voir un peu plus clair.

7.4.2 Eglise

Tous les travaux se sont bien déroulés. Les entreprises ont fait un énorme travail et les différents corps de métier ont vraiment fourni un travail de grande qualité, il remercie tous les intervenants. Les délais ont été tenus.

7.4.3 Remerciements

Il remercie tout le personnel de la conciergerie qui a fait preuve d'une grande adaptation. Changement de municipal au début d'année et déménagement de l'Ancien collège et du Complexe scolaire. Tous ces travaux ont exigé un grand investissement de sa part et il l'en remercie sincèrement, surtout M. Lazic qui est toujours disponible avec un appui exceptionnel. Il remercie également le personnel administratif, sans lui il ne serait pas grand chose, ainsi que ses collègues qui l'ont accueilli et aidé à comprendre le fonctionnement d'une Municipalité. Pour conclure, il souhaite aux conseillers et à leurs proches de joyeuses fêtes de fin d'année.

7.5 Informations données par M. Louis Pipoz

7.5.1 Remerciements

Il remercie les conseillers d'avoir accepté le budget 2016.

Sa première année de municipal était riche en enseignements. Il peut confirmer qu'il faut de l'énergie, de la patience et de la disponibilité pour accomplir cette tâche. En tout premier, il tient à remercier M. Pasche, boursier, qui lui a été d'une aide précieuse, ainsi que la secrétaire municipale et ses collègues pour guider un nouveau dans sa fonction. A ses remerciements, il associe également ses collègues qui l'ont soutenu. Il tient à souligner la bonne collaboration qui règne au sein de ce collège municipal qui est due à Mme la syndique avec qui il fait bon travailler.

7.5.2 Association ASIJ

Un défi était de rejoindre le Codir de l'Association ASIJ. Cette tâche est également importante et très passionnante.

Lors du dernier Conseil intercommunal du 2 décembre à Mézières, les préavis suivants ont été acceptés :

- le budget 2016
- la rénovation du bâtiment du collège du Raffort pour la partie datant de 1978, pour un montant de CHF 230'000
- l'assainissement de la centrale de chauffage à bois, pour un montant de CHF 860'000.

L'ASIJ vient de recevoir le permis de construire pour le collège de Servion. Il faut encore patienter 30 jours pour passer le délai de recours. A partir du 29 février, sur Forel et Savigny, les devoirs surveillés seront mis en place. Concernant l'externalisation des transports, le Codir a fait un appel d'offres sur invitation, relativement large, soit une vingtaine d'entreprises contactées. A ce jour, 15 entreprises sont intéressées et les offres vont arriver déjà d'ici une semaine. L'objectif est d'externaliser les transports pour la rentrée 2016-2017.

7.5.3 APERU

C'est un challenge qu'il vient de relever, également transmis par Mme la syndique. Il va également s'investir dans cette tâche afin de représenter la commune qui œuvre pour le bien de ses enfants.

7.5.4 Voeux

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Que 2016 apporte joie, bonheur et santé.

8. Divers et propositions individuelles

M. Brühlmann a une question concernant le chemin de la Roche. Le trottoir est maintenant terminé et il trouve que la route est étroite pour croiser. Il aimerait savoir qu'elle largeur de route est prévue ?

M. Regamey répond que la largeur sera de 5 m à 5.20 m. Cela suffit aux voitures pour croiser. Maintenant on peut avoir l'impression que cela n'ira pas, mais c'est uniquement parce que le trottoir est très haut. L'année prochaine, la route sera rehaussée pour se mettre à niveau.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore la séance, Mme la présidente remercie tous de leur participation à cette séance ainsi qu'à toutes les autres de cette année. Elle félicite les deux derniers équipiers du bateau municipal d'avoir survécu à leur première année et souhaite des bonnes fêtes de fin d'année, en commençant ce soir avec notre sympathique repas de fin d'année au Restaurant de la Claie-aux-Moines.

Elle clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 20h.10.

La présidente

M. Simanis

M. Simanis



La secrétaire

Guignard

A.M. Guignard